



JURISADOM

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATION ET ACCES AU LOGEMENT



Public Visé :

**Professionnels de
l'immobilier**

Prérequis : Aucun

Durée : 2 heures

**Période : Toute au long
de l'année**

**Horaires : A définir avec
le client**

**Modalité : Présentiel
intra entreprise**

Rythme : Continu

Lieu : Sur site Client

Coût de la formation

**300 Euros Nets de
Taxes/ jour formation**

**Formatrice diplômée,
spécialisée en droit
immobilier**

Moyens pédagogiques

**Remise d'un support et
accès à un espace
pédagogique en ligne**

**Pédagogie active et
participative**

Suivi d'exécution

**Signature des feuilles
d'émargement par demi-
journée par les stagiaires
et le formateur.**

**Salle de formation
équipée**

OBJECTIFS

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable de :

Cerner les règles applicables en matière de non-discrimination dans l'immobilier

Détecter les situations à risque

Se conformer aux obligations légales et réglementaires

PROGRAMME

Le cadre légal de la discrimination

La discrimination et le code de déontologie des professionnels de l'immobilier

La genèse de l'infraction de discrimination

Racisme, antisémitisme, discriminations

Les comportements interdits et ceux autorisés

Le principe : l'interdiction de la discrimination en raison de l'origine raciale ou ethnique

Prendre conscience de ses propres stéréotypes

L'égalité de traitement des clients et des dossiers

L'importance du droit au logement

Exemples pratiques

L'appréciation de la solvabilité

Comment rédiger les annonces ?

Les sanctions

L'infraction de discrimination au sens du Code pénal

Les sanctions pénales et civiles

Le décret du 14 octobre 2020 impose, aux professionnels de l'immobilier pour toutes les activités d'entremise et de gestion immobilière, de suivre une formation de deux heures portant sur la non-discrimination à l'accès au logement, en sus de celle portant sur les règles de déontologie.

Méthodes d'Evaluation

**Evaluation à chaud et à
froid à 45 jours**

**Questionnaire de
satisfaction et une
attestation individuelle
de formation**

Renseignements

Me Christelle CHAPUIS

**4 rue Marconi 57000
METZ**

06.46.50.75.61

jurisadom@gmail.com

JURISADOM

SASU au capital de 6000€

Siren : 804 359 131

**Déclaration d'activité :
41570342857**

Code NAF : 8559A